

## 1. INTRODUCTION

NaturAfrica est une initiative soutenue par l'Union Européenne (UE) et ses États membres, avec les acteurs de l'Afrique subsaharienne, en appui à la conservation, l'économie verte et la gouvernance, via une approche paysagère intégrée dans les savanes soudano-sahéliennes et les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest. Cette initiative régionale se veut une réponse concrète à de multiples défis que connaissent les écosystèmes naturels africains dont, entre autres, la croissance démographique, le changement climatique, les conflits pour l'accès aux ressources et l'exploitation illégale de la faune et des produits forestiers. Elle s'articule autour de 3 piliers :

- i) **La conservation**, pour protéger des éléments clés de la biodiversité dans les paysages écologiquement connectés ;
- ii) **L'économie verte** permettant de promouvoir des activités économiques et sociales par l'accès amélioré aux opportunités de moyens de subsistance durables de l'économie verte, à travers des chaînes de valeur et par des actions orientées vers l'énergie et les infrastructures durables, l'éducation et la santé pour tous les membres de la communauté des paysages prioritaires ;
- iii) **La gouvernance au niveau des paysages** pour une gestion durable des ressources naturelles, par la promotion de mécanismes de développement local participatif, de planification territoriale multi-acteurs, de financement durable, de l'application de la loi et de la contribution au maintien de la sécurité.

L'initiative NaturAfrica est une mise en cohérence stratégique d'actions territoriales intégrées sur les Paysages Prioritaires de Conservation et Développement, axée sur ces trois piliers. A ce titre, elle regroupe une multitude d'actions prévues dans les Programmes Indicatifs Multi-annuels nationaux et d'actions financées par les Etat Membres. Le programme régional vient renforcer cette approche en consolidant la coordination entre pays et DUEs de la sous-région

En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, le **Programme NaturAfrica** cible deux biomes prioritaires d'intervention : les forêts guinéennes et les savanes soudano-sahéliennes.

NaturAfrica-Afrique de l'Ouest (NAAO) fait suite à deux programmes régionaux, PAPBio et PAPFor, qui ont une approche similaire et qui sont en phase de clôture. Le nouveau programme régional NAAO se concentre sur une douzaine de paysages parmi ceux identifiés comme étants des « Paysages Prioritaires de Conservation et Développement » dans le document de référence « Au-delà des éléphants ». Ces paysages en Afrique de l'Ouest correspondent essentiellement à ceux de PAPFor et PAPBio, avec quelques ajustements près :

- 6 paysages en zone forestière dans 5 Etats (Guinée, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire et Nigeria) ;
- 4 paysages en zone savanicole ou désertique dans 9 Etats (Sénégal, Guinée Bissau, Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Niger).

Un autre paysage (Gashaka-Gumti – Tchabal Mbabo) est partagé entre l'Afrique Centrale et de l'Ouest et la composante nigériane sera gérée depuis Abuja.

D'autres paysages, tel que Gourma (Mali, Niger et le Burkina-Faso), Mono (Togo, Bénin) ou encore OKKPS et Badiar en Guinée, font partie de l'initiative NaturAfrica mais ne bénéficient pas de financement sous le programme régional, du moins sous sa première phase.

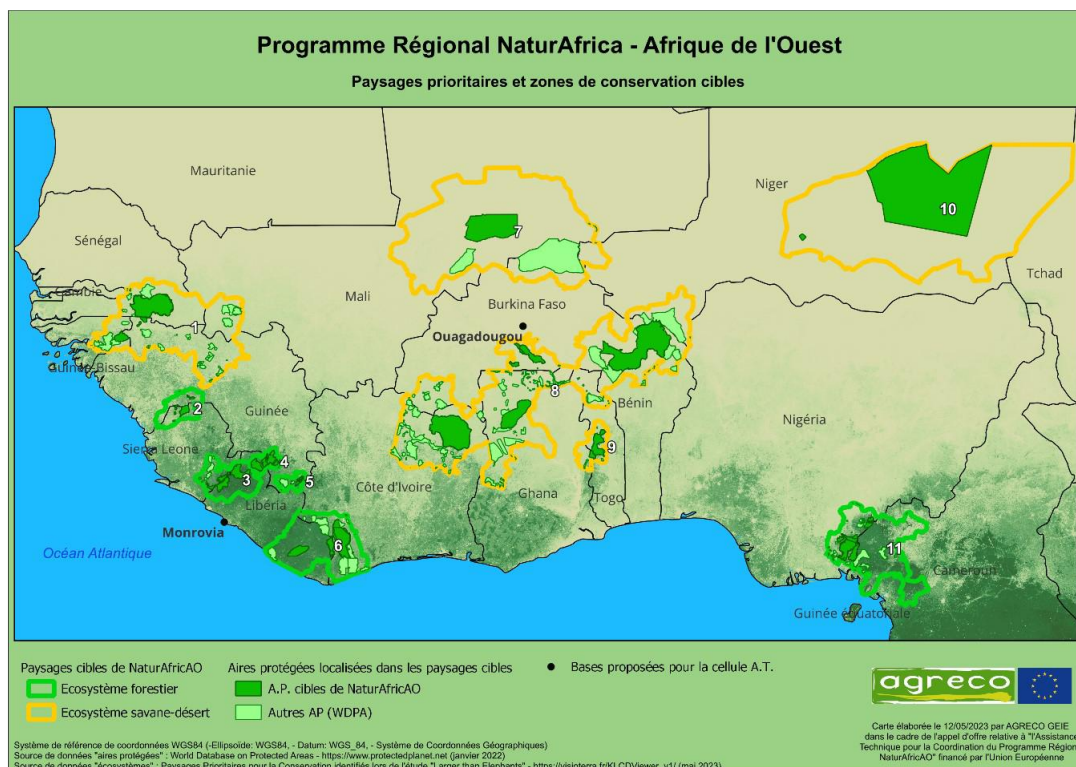


Figure 1 : Les paysages NAAO (les numéros renvoient au tableau plus bas)

#	Paysage	DUE lead en gestion
1	Niokolo-Badiar-Bafing-Boe	Sénégal
8	Grand WAP (et alternativement PoCoMo)	Burkina Niger Bénin
9	Fazao-Kyabobo	Togo
10	GaTerka : Gadabedgi et Termit	Niger
2	Outamba-Kilimi-Pinselli-Soyah	Guinée
3	Gola-Foya	Liberia
4	Wologizi-Wonegizi-Ziama	Guinée
5	Monts Nimba	Guinée
6	Taï – Grebo Krahn - Sapo	Côte d'Ivoire
11	Cross River	Nigeria
7	Gourma	Mali

Tableau 2 : Liste indicative des paysages de NAAO et budgets indicatifs

Le programme NAAO est une continuité dans le temps et dans l'espace de l'appui de l'UE à la mise en œuvre des politiques régionales environnementales ouest africaines (Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA et la Politique Environnementale de la CEDEAO), à travers la Stratégie régionale de gestion des aires protégées et conservées d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 qui fera l'objet d'approbation par les Ministres en charge des aires protégées et de la biodiversité d'Afrique de l'Ouest.

### 1.1. Financement du programme NaturAfrica

Le financement du programme régional est assuré par l'instrument NDICI (*Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument*) et est prévu en deux phases, pour un total de 310 millions d'euros. Une première enveloppe de 160 millions d'euros a été approuvée pour la période 2022-2028, dont 41 millions pour l'Afrique de l'Ouest. Une deuxième enveloppe, de 150 millions, dont 44 pour l'Afrique de l'Ouest, est en principe acquise.

Le Document d'Action global pour la première phase prévoit une période indicative de mise en œuvre de 84 mois. En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, le document régissant la mise en œuvre de NAAO est la Convention de Financement simplifiée signée le 03 août 2023 avec la Commission de l'UEMOA, au titre de la Commission de la CEDEAO et des Etats bénéficiaires.

Tableau 2 : Enveloppes financières distinctes sur la période 2023-2030

Paysages	2023-2028	2026-2030*	Budget total (millions €)
Paysages forestiers: Outamba-Kilimi-Kuru Hills-Pinselli-Soyah; Gola-Foya; Wologizi-Wonegizi-Ziama; Nimba; Taï – Grebo Krahn – Sapo ; Cross River.	18	17	35
Paysages savanes & deserts: Grand WAP (W-Arly-Pendjari, avec options pour Ponasi-Comoé-Molé); Termit Tin-Touma – Gadabedji ; Fazao – Malfakassa Kyabobo ; Gourma	23	27	50
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>85</b>
*Le financement de deuxième phase n'est pas encore validé			

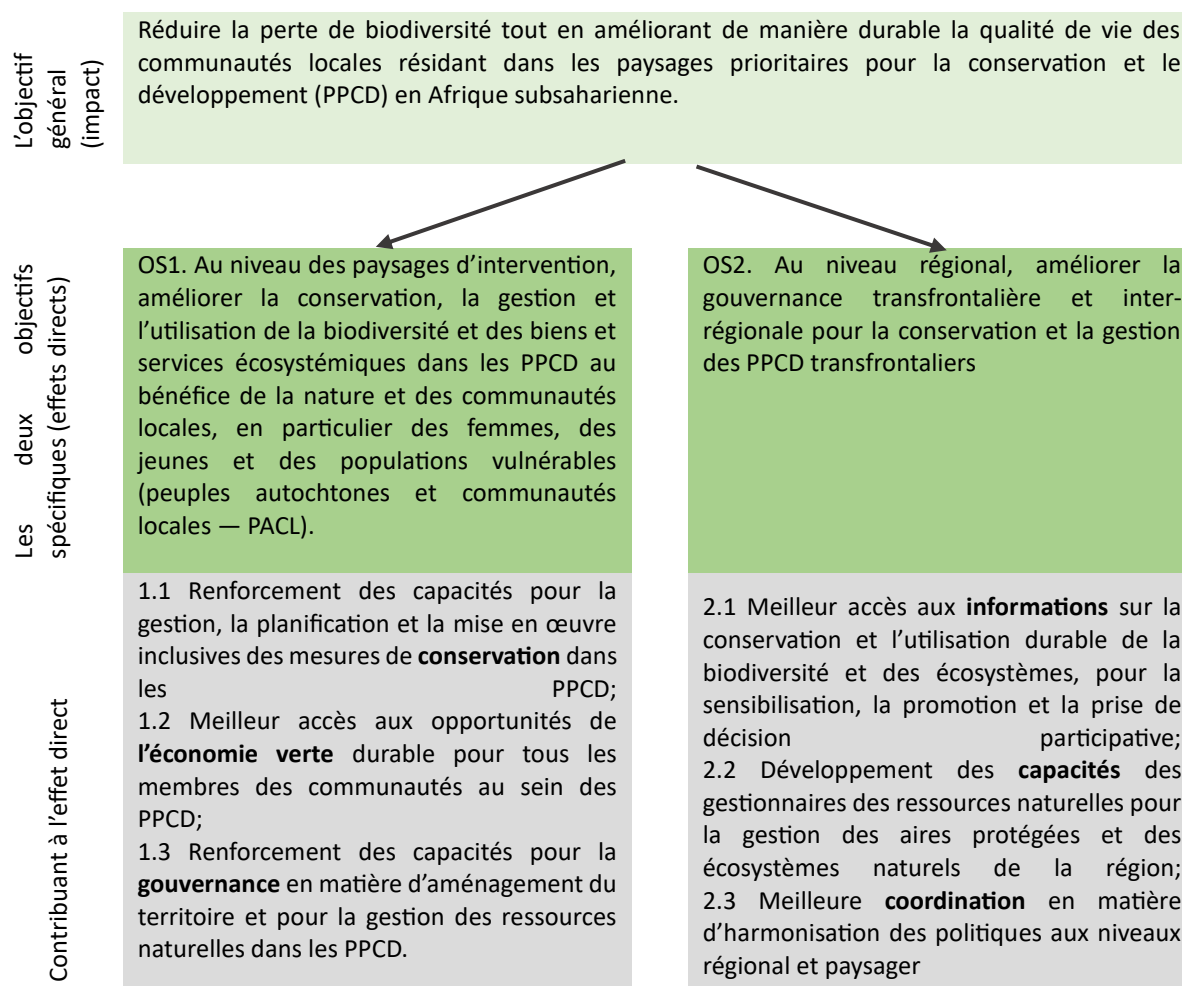
Les financements régionaux seront mobilisés à travers des contrats (gestion indirecte ; gestion directe par gré-à-gré ; gestion directe par appel à proposition) émis entre une Délégation (voir tableau 1 plus haut) et un opérateur (idéalement en consortium) pour l'ensemble du paysage ; exceptionnellement plusieurs contrats pourraient être émis à différents opérateurs dans les pays constituant un paysage (comme au WAP par exemple). En parallèle aux contrats pour la mise en œuvre de l'action au niveau des paysages, une Coordination Régionale est mise en place au travers d'un contrat géré par la DUE au Burkina Faso.

Sur plusieurs paysages NaturAfrica, ces financements régionaux sont complétés par des financements bilatéraux ciblant un ou plusieurs piliers de l'approche paysage promue par NaturAfrica. Cette concentration de financements sur un même territoire permet de réaliser des investissements à l'échelle des territoires ciblés et d'espérer de réels et tangibles impacts pour les populations locales.

## 1.2. Les objectifs, les effets directs et produits contribuant à l'effet direct

Le Document d'Action de NaturAfrica spécifie l'objectif global, les objectifs spécifiques (effets directs) et les produits contribuant aux effets directs, tel que repris ici :

Figure 3: Les objectifs, les effets directs des activités et produits contribuant aux effets directs



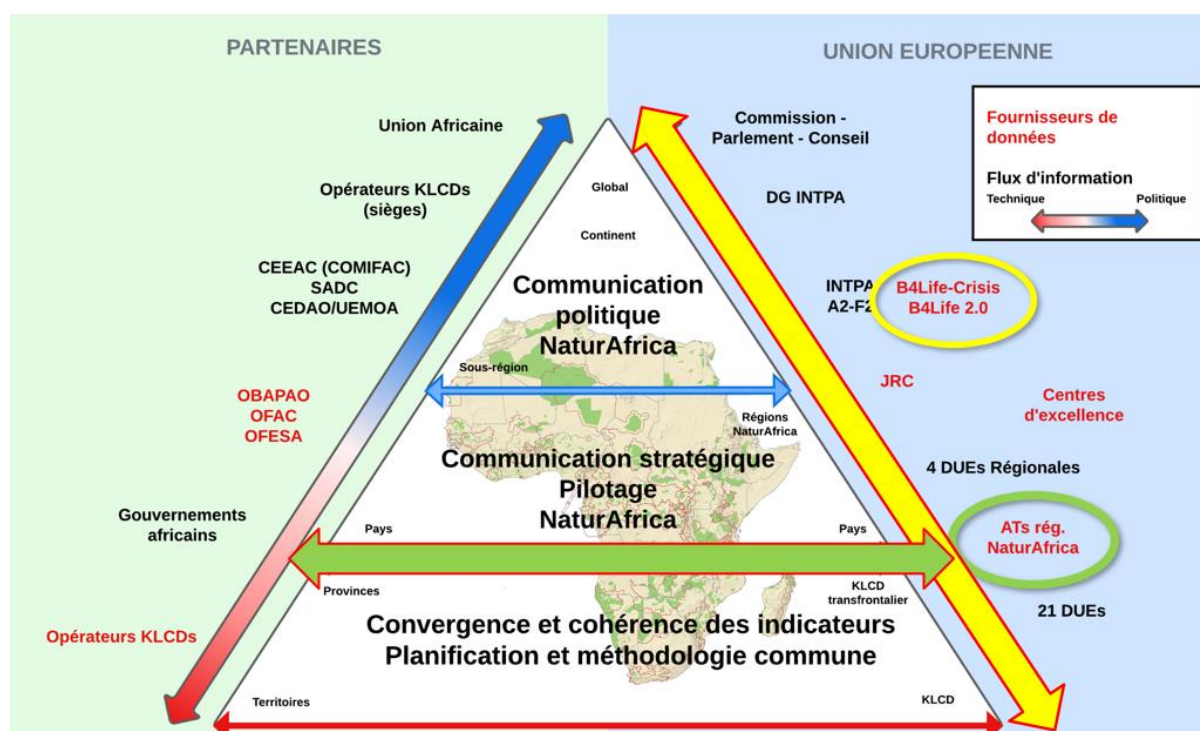
Les documents de projet détailleront les activités sous ces deux objectifs spécifiques. Pour l'OS2, les activités assureront la gouvernance transfrontalière au sein du paysage (accords transfrontaliers, réunions transfrontalières, collaboration entre les pays se partageant le paysage, harmonisation des méthodes de suivi et partage d'information, etc.

Cet objectif sera également appuyé par la Coordination Régionale de NAAO en lien avec les politiques régionales de la CEDEAO, UEMOA et autres institutions ou programmes régionaux. Le programme sur les Centres d'Excellence -en particulier l'OBAPAO mais également l'OFAC- viendront également en appui à la collecte, organisation et partage des informations au niveau régional.

### 1.3. Le rôle de la Coordination Régionale de NAAO

La coordination régionale, animée par la DUE Burkina Faso et la Commission de l'UEMOA, est appuyée par une équipe d'Assistance Technique Régionale mobilisée par le consortium des Bureaux d'Etude AGRECO et AMBERO, en complémentarité d'autres Assistances Techniques telles que B4Life ou B4Life-crisis.

Le rôle essentiel des assistances techniques et des centres d'excellence est d'assurer un appui aux opérateurs et aux services de l'UE, ainsi qu'aux Institutions régionales d'intégration et Etats bénéficiaires, pour maximiser l'efficacité, l'appropriation et l'impact des actions NaturAfrica.



Plus spécifiquement, l'Union européenne a assigné trois objectifs spécifiques (OS1 à OS3) à la Coordination régionale de NAAO :

- OS1 : Le suivi de l'atteinte des objectifs de la convention de financement NaturAfricaAO est effectif à partir de l'aide à l'établissement, de l'encadrement et du suivi de chaque contrat de la Convention de Financement.**
- Résultat 1 :** Des contrats adaptés sont proposés par la coordination aux autorités contractantes en cohérence avec la Convention de Financement ;
- Résultat 2 :** Monitoring et encadrement des différents contrats relatifs aux paysages prioritaires de conservation ;
- Résultat 3 :** Rapport semestriel d'avancement des différentes activités, y inclus la coordination régionale.

**OS2 : La mise en réseau des responsables des aires protégées concernées par la Convention NaturAfricaAO, et leur intégration dans le réseau des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, est effective et de l'information est produite et échangée.**

Résultat 4 : Des rapports et documents de qualité relatifs aux AP d'Afrique de l'Ouest sont disponibles pour le site web de l'OBAPAO et pour les autorités politiques ;

Résultat 5 : Les services de la Commission l'UEMOA sont informés et renforcés pour assurer la durabilité du suivi des AP d'Afrique de l'Ouest ;

Résultat 6 : Des Comités de pilotage et réunions thématiques sont organisés semestriellement contribuant au renforcement d'un réseau d'AP d'Afrique de l'Ouest.

**OS3 : La communication sur le programme NaturAfricaAO est effective et efficace.**

Résultat 7 : Un plan de communication est établi, mis en œuvre et suivi,

Durant une grande partie de l'année 2024, la Coordination Régionale travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'UEMOA, la DUE au Burkina Faso et l'ensemble des DUE contractantes en appui à l'élaboration des contrats, avec un focus important sur le contenu technique, le rapportage et les indicateurs de suivi.

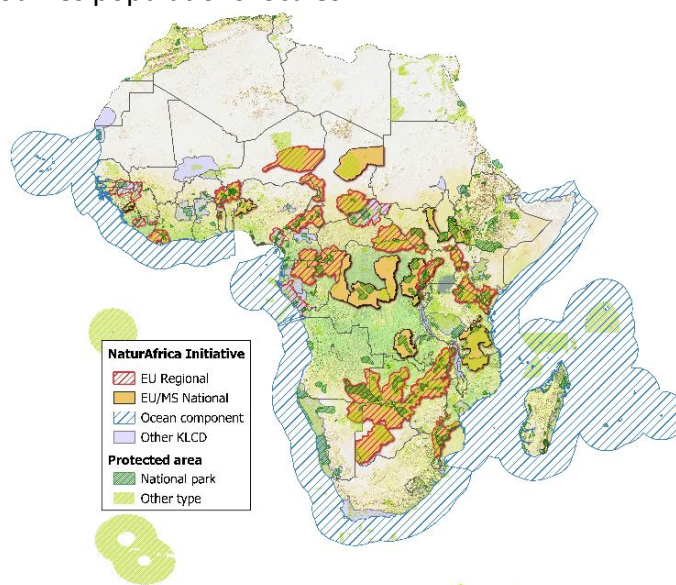
**C'est dans cette optique que ces lignes directrices sont élaborées** ; elles se basent largement des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des programmes PAPBio et PAPFor, ainsi que les expériences en Afrique centrale.

Au-delà de l'appui à la préparation des documents de projet, les domaines d'intervention de la Coordination Régionale NAAO visent notamment à mettre en contact différents acteurs au sein des paysages et entre paysages, à promouvoir l'utilisation d'outils communs, à collecter et partager les leçons apprises et faire des économies d'échelle dans la mobilisation de certaines expertises, à faciliter le rapportage, et en particulier, la consolidation du rapportage au niveau régional, à faciliter le suivi du programme au niveau régional et à promouvoir la communication vers les publics cibles, en particulier les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO. La Coordination Régionale assume également le rôle de secrétariat pour la préparation des Comités de Pilotage, présidés par la Commission de l'UEMOA.

#### 1.4. Les indicateurs du programme NaturAfrica (niveau continental)

NaturAfrica est le programme phare de l'UE en faveur de la conservation de la biodiversité en Afrique subsaharienne, mis en œuvre par le biais de projets nationaux et régionaux. L'objectif global de l'initiative NaturAfrica est de lutter contre la perte de biodiversité en restaurant et en protégeant un réseau de zones protégées et d'écosystèmes de grande valeur et en promouvant la gestion durable des paysages environnants, tout en créant des revenus décents et des emplois dans les secteurs verts pour les populations locales.

L'initiative NaturAfrica se concentre sur les **paysages clés pour la conservation et le développement (KLCD)** par le biais d'une approche "à trois piliers" visant à (i) accroître la **conservation** des zones à haute valeur de biodiversité et à haute teneur/capture en carbone, (ii) développer des activités d'**économie verte** par et pour les communautés locales voisines et (iii) améliorer la **gouvernance inclusive** de ces paysages pour promouvoir/améliorer la planification territoriale, réduire les conflits et mobiliser les paiements pour les services écosystémiques (tels que les programmes de financement climatique basés sur les résultats, le financement du carbone, les programmes de financement fondés sur la nature, etc.)



La présente note fournit des indications sur le cadre de suivi et d'évaluation à mettre en place dans tous les KLCD de NaturAfrica, afin d'harmoniser les approches et de permettre l'analyse comparative des progrès et la consolidation des rapports au niveau continental.

#### Harmonisation des cadres logiques

Un ensemble d'**indicateurs communs** axés sur les **résultats** a été sélectionné sur la base d'une analyse approfondie (i) des enseignements tirés de programmes similaires antérieurs, (ii) des outils existants pour la collecte de données et l'établissement de rapports, (iii) des indicateurs existants dans le cadre de résultats de l'Europe mondiale et des indicateurs externes pertinents pour chacun des piliers, et de leur facilité d'utilisation (voir la section suivante). Certains indicateurs peuvent être fournis par le traitement des **produits d'observation de la terre**, mais les autres doivent être recueillis par les partenaires chargés de la mise en œuvre par le biais de la collecte de données sur le terrain. Les valeurs de la première catégorie seront fournies par les partenaires chargés de la mise en œuvre de l'initiative des centres d'excellence. Tous les indicateurs basés sur l'application de la télédétection sont obligatoires. Pour les **indicateurs basés sur le terrain**, un nombre limité d'indicateurs obligatoires a été sélectionné pour chaque pilier.

**Les indicateurs obligatoires** sont les suivants :

**Pour le pilier de la conservation :**

1. L'efficacité de la gestion des zones protégées et conservées, mesurée à l'aide de l'outil de gestion intégrée de l'efficacité (IMET) du CCR ;
2. L'intégrité territoriale des zones protégées, évaluée par le passage de la végétation naturelle à la végétation anthropique ;
3. L'intégrité des habitats naturels, évaluée par la perte d'habitats naturels dans le paysage ;
4. La connectivité des zones protégées au sein du paysage, évaluée par le pourcentage du territoire du paysage couvert par des zones protégées et de conservation qui sont connectées ;

**Pour le pilier économique :**

5. Le niveau d'investissement dans des projets verts par des MPME ou d'autres investisseurs à la suite d'interventions financées par l'UE ;
6. Nombre d'emplois (ventilés par sexe) créés dans le secteur vert avec le soutien de l'UE (indicateur 2.13 du cadre de résultats "Global Europe") ;
7. La sécurité alimentaire est mesurée à l'aide de la méthodologie du score de consommation alimentaire (FCS) développée par le Programme alimentaire mondial.

**Pour le pilier "gouvernance" :**

8. La participation des communautés locales à la gouvernance des ressources naturelles est mesurée par le score obtenu à l'aide des outils de gouvernance des ressources naturelles (NRGT) ;
9. La gouvernance pacifique des ressources naturelles dans le paysage, mesurée par le nombre de conflits signalés dans le paysage et liés à l'accès aux ressources naturelles ou au genre ;
10. Le bien-être des communautés locales est mesuré par l'enquête sur les besoins fondamentaux (BNS),
11. Le respect des droits de l'homme en mesurant le nombre de personnes formées aux principes des droits de l'homme.

Des fiches méthodologiques détaillées pour chaque indicateur et un rapport complet sur les lignes directrices (en EN et FR) pour le suivi et l'évaluation de NaturAfrica sont disponibles dans la bibliothèque de Capacity4Dev .

Bien que l'indicateur # 11 se situe au **niveau des résultats**, il doit être utilisé pour mesurer les efforts déployés par les partenaires de mise en œuvre de NaturAfrica pour sensibiliser et former leur personnel et le personnel de leurs organisations partenaires et bénéficiaires à la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Cet indicateur doit être

mesuré en utilisant l'indicateur suivant du cadre de résultats de l'UE (EURF) et la méthodologie associée :

*Nombre d'acteurs étatiques et non étatiques (individus) formés par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues sur les principes des droits de l'homme et les défis contemporains en matière de droits de l'homme dans un contexte régional, national ou international, ventilé par sexe et par secteur (public, société civile, secteur privé).*

En tant qu'indicateur EURF, il est déjà disponible dans la liste des indicateurs proposés par OPSYS.

### Indicateurs de base de NaturAfrica :

Indicateurs de base de NaturAfrica		Obligatoire (M) / Facultatif (O)	Données de terrain (F) / Envoi à distance (R)
Conservation	Gestion efficace des zones protégées et conservées	M	F
	Tendances des populations d'animaux sauvages	O	F
	Intégrité territoriale de la zone protégée	M	R
	Connectivité des zones conservées et protégées	M	R
	Intégrité de l'habitat naturel	M	R
Économie verte	Utilisation durable des ressources naturelles	O	F/R
	Performances des micro, petites et moyennes entreprises	M	F
	Investissements dans le secteur vert	M	F
	Sécurité alimentaire	M	F
	Compétitivité et socio-env. Responsabilité	O	F
Gouvernance	Gouvernance participative des RN	M	F
	Implication des communautés locales dans la conservation	O	F
	Gouvernance pacifique	M	F
	Financement durable	O	F
	Bien-être humain	M	F
	Nombre de personnes formées aux droits de l'homme	M	F

## Rôle des différentes parties prenantes

Les différentes parties prenantes impliquées dans le mécanisme de rapport de NaturAfrica et leurs rôles respectifs sont les suivants :

1. **Délégations de l'UE** : Les EUD doivent s'assurer que les indicateurs obligatoires - et éventuellement les indicateurs facultatifs, en fonction des capacités et des ressources disponibles - sont intégrés dans le cadre logique des actions dans tous les KLCD et que les PI ont budgétisé les ressources nécessaires pour garantir la collecte des informations requises.
2. **Partenaires de mise en œuvre (IP)** : Les partenaires de mise en œuvre sont responsables de la mise en œuvre de la collecte de données, de l'établissement de rapports sur les indicateurs de base obligatoires de NaturAfrica et de l'encodage des progrès dans OPSYS.
3. **Assistance technique régionale (ATR)** : l'ATR disponible en Afrique occidentale et centrale aidera les partenaires de mise en œuvre, les DUE et les pays bénéficiaires, et assurera le flux d'informations nécessaire pour piloter efficacement le programme en soutenant la formulation de logiques d'intervention (en particulier entre les centres d'excellence et les PI), la consolidation et l'agrégation des données au niveau sous-régional ou du biome, la fourniture d'une assistance technique aux PI, la capitalisation des enseignements tirés, etc.
4. **Centres d'excellence (CoE)** : Les observatoires régionaux (OBAPAO, OFAC et RCMRD) soutenus par l'initiative des centres d'excellence gérée par le CIFOR-ICRAF, seront chargés de calculer les indicateurs de base de NaturAfrica en utilisant les données Copernicus et les applications de télédétection, de développer la plateforme continentale NaturAfrica (OFAC), et de fournir une assistance technique pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire et des produits Copernicus aux parties prenantes de NaturAfrica.
5. **Facilités B4Life 2.0 et B4Life-Crisis** : ces deux structures gérées par le siège assureront la liaison entre les services de l'INTPA et les EUDs/RTAs/IPs, assureront la coordination entre les différents programmes (par exemple CoE-NaturAfrica), fourniront une assistance technique pour la contractualisation, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des projets lorsqu'il n'y a pas de RTA ou lorsqu'un soutien additionnel est nécessaire.